



**Municipalité de la
Commune de Duillier**

**Préavis N° 5/2017
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 70'000.-- pour
la création d'un couvert dans le préau de l'école de Duillier**

Délégués municipaux

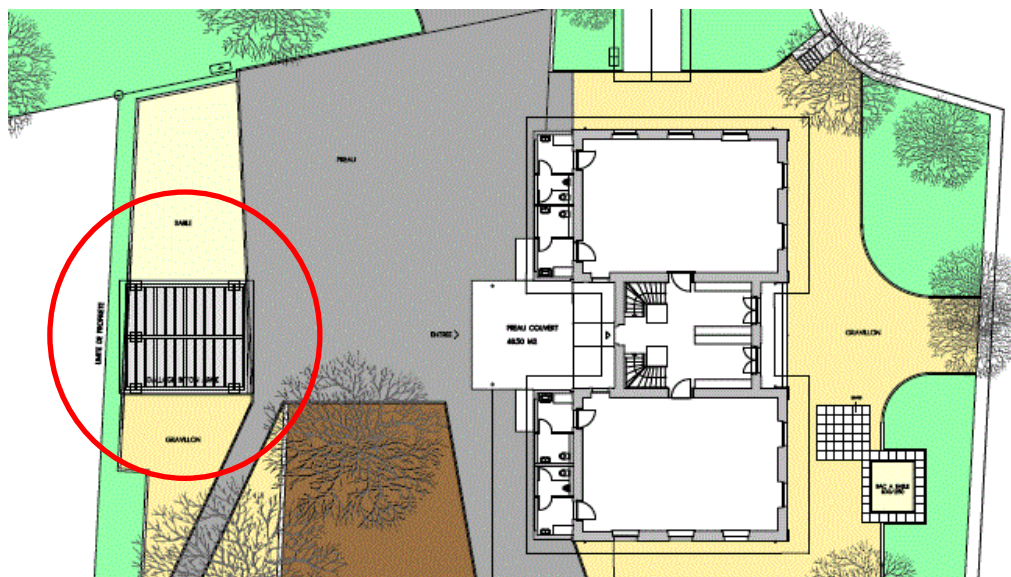
*Madame Claudine Vanat Gachet, Municipale
Monsieur Christophe Challande, Municipal*

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La cour de récréation est un lieu privilégié permettant aux enfants de différentes classes de se retrouver et de développer leurs propres activités, non dirigées, mais sous la surveillance d'un adulte. Cet espace doit permettre aux élèves la détente et le jeu de manière à faire le plein d'énergie et être bien disposés pour les apprentissages scolaires.

L'aménagement de la cour de récréation doit offrir la possibilité aux enfants d'être actifs et de vivre des expériences positives. Le contexte doit tenir compte des particularités telles que l'âge des élèves, leur nombre, la dimension et la configuration de la cour. A Duillier, la cour de récréation est aménagée de manière à répondre à ces principes. Néanmoins, au vu du contexte légal actuel, il s'agit de pouvoir adapter la réalité aux contraintes des directives cantonales.



Ce projet a été présenté aux voisins directs et ces derniers peuvent y adhérer.

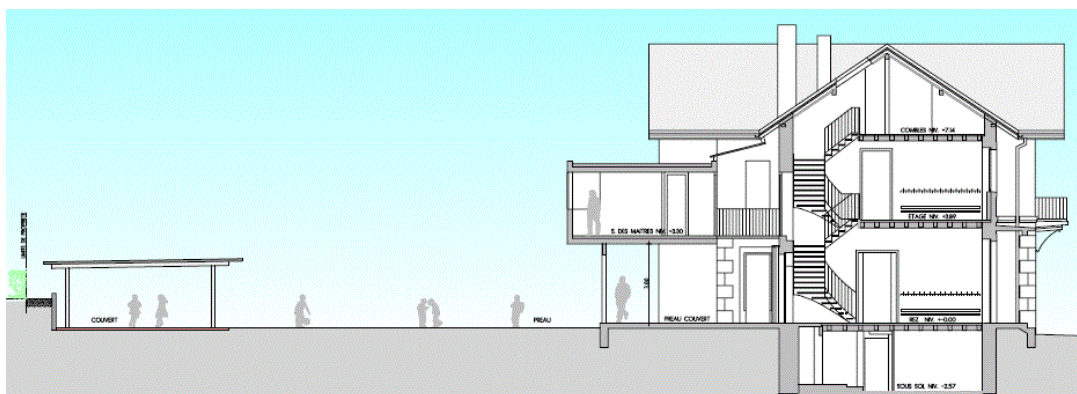
2. Contexte

L'école de notre village se compose, à ce jour, de six salles de classes ainsi que d'une salle de couture et travaux manuels. Les recommandations des Services de l'Etat de Vaud, en matière de constructions scolaires, fixent les surfaces abritées extérieures à 10 m² par classe d'élèves.

Au fil des ans, le bâtiment scolaire de Duillier a subi plusieurs transformations, la dernière datant de 2002. Il s'agissait de l'agrandissement des quatre classes du bâtiment principal, ainsi que de la création d'une salle des maîtres et de WC supplémentaires. Depuis ces dernières transformations, une surface abritée des intempéries d'environ 48 m² est utilisée en tant que couvert extérieur. Elle est située à l'entrée du bâtiment principal, sous la salle des maîtres du 1^{er} étage.

Avec près de 100 élèves scolarisés au fil des ans dans notre école, nous nous rendons compte qu'il n'y a pas assez de surfaces couvertes dans le préau qui peuvent être utilisées par nos écoliers, notamment lors de mauvaises conditions météorologiques.

Cette construction prend également du sens, au vu du jeune âge des enfants que nous accueillons sur notre pôle HarmoS 1 - 4P, âge oscillant entre 4 et 8 ans. Elle offrira à chaque degré d'âge, des espaces permettant d'éviter la promiscuité, voir même la possibilité de bénéficier d'une "zone calme" dans l'espace récréatif. De plus, ce couvert pourrait être utilisé dans le cadre d'activités scolaires et parascolaires et permettrait aux parents venant chercher leur enfant, de ne pas encombrer, par mauvais temps, le lieu de sortie des élèves. Au vu de ce qui précède, la Municipalité a donc décidé de vous proposer la construction d'un couvert supplémentaire.



3. Considérations techniques

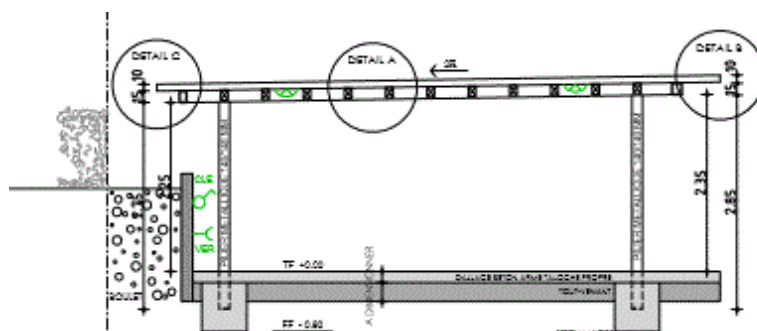
La Municipalité a choisi de faire réaliser une construction de qualité, s'intégrant parmi les bâtiments existants et reprenant la ligne architecturale du bâtiment principal. Ce couvert pourrait voir le jour sur la partie ouest du bac à sable. Une toiture en dur permettra de protéger les élèves des intempéries.

La structure porteuse prévue est composée de cinq piliers métalliques zinguée à chaud de section 140/140 mm scellés dans une semelle en béton. La charpente est composée de traverses et filières métalliques de même nature de section 140/160 mm ainsi que de chevrons en bois de section 100/140 mm.

Un platelage en bois supportera la ferblanterie et sera visible depuis dessous.

Un dallage en béton armé taloché propre complétera cet ouvrage et le pied du mur sera assaini par la pose d'un drainage.

Un équipement électrique est prévu, afin de permettre d'illuminer ce couvert et une prise sécurisée fera partie de l'installation afin d'offrir une possibilité de branchement dans ce lieu.



La clôture existante, en bordure nord-ouest de la parcelle, devra être réaménagée, afin d'éviter que des passages intempestifs puissent avoir lieu entre la parcelle communale et cette parcelle privée.

4. Estimation du coût des travaux

Des devis estimatifs, basés sur la consultation d'entreprises de la région, ont été avancés par le bureau d'architectes A. Cornaz & Associés Sàrl à Nyon. Pour rappel, c'est ce bureau qui a projeté et réalisé les travaux d'agrandissement de l'école cités ci-dessus.

Maçonnerie	CHF	18'300.--
Ossature métallique et charpente	CHF	28'000.--
Ferblanterie	CHF	6'200.--
Installations électriques et sécurité	CHF	7'800.--
Architecte	CHF	7'000.--
Divers	CHF	2'700.--

Coût total TTC	CHF	70'000.--
-----------------------	------------	------------------

Dans le cadre de l'octroi du crédit extrabudgétaire demandé, des devis comparatifs, par corps de métiers, pourront être demandés.

5. Planning de réalisation

Dès l'accord du crédit d'investissement obtenu, le bureau d'architecture A. Cornaz & Associés sera mandaté pour la réalisation des travaux, de manière à ce que ceux-ci soient effectués et terminés avant la fin des vacances scolaires de l'été 2017.

6. Charges financières

Ces dépenses seront prélevées sur la trésorerie courante et constitueront, par ce fait, une charge supplémentaire pour l'exercice 2017.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :


- vu le préavis municipal N° 5/2017 relatif à la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 70'000.-- pour la création d'un couvert dans le préau de l'école de Duillier,
- vu le rapport de la commission ad'hoc,
- vu le rapport de la commission de gestion et des finances,
- ouï les conclusions des rapports des deux commissions précitées,
- attendu que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Duillier décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 5/2017 relatif à la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 70'000.-- pour la création d'un couvert dans le préau de l'école de Duillier,
2. d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 70'000.-- pour la réalisation des travaux.
3. de financer ce projet par la trésorerie.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 8 mai 2017, pour être soumis au Conseil communal de Duillier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

Jacques Mugnier



Le Secrétaire

Andres Zähringer

Annexes : - Annexe 1 des directives cantonales
- 3 plans